

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 02 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Marie DEHAN CARTEL, Florence CACHARD.

Absents excusés : Nathalie ARNOULD, Frédéric SAINZ et Marc JOUREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 26 février 2020

### **Présentation du compte administratif 2019 du CCAS.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 263,28 €	- €	- €		2 263,28 €
Opérations de l'exercice	23 711,60 €	24 072,72 €			23 711,60 €	24 072,72 €
<b>TOTAUX</b>	<b>23 711,60 €</b>	<b>26 336,00 €</b>			<b>23 711,60 €</b>	<b>26 336,00 €</b>
Résultats de clôture		2 624,40 €				2 624,40 €
Restes à Réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>2 624,40 €</b>				<b>2 624,40 €</b>
Résultats définitifs						<b>2 624,40 €</b>

### **Présentation de la proposition de la décision modificative du budget des activités commerciales et artisanales**

#### **N°2020-09 : Vote des comptes administratifs 2019 du budget général et des budgets annexes**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Eveline HATTAT, 1<sup>ER</sup> Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jacques JESSON, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1° lui donne, à l'unanimité, acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<b>Section</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	1 542 249,34	2 516 138,80	973 889,46
<b>fonctionnement</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2019)		2 661 560,12	2 661 560,12
	Résultat à affecter			3 635 449,58
<b>Section</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	1 936 981,56	561 608,95	- 1 375 372,61
<b>d'Investissement</b>	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2019)	-	696 880,95	696 880,95
	Solde global d'exécution			- 678 491,66
<b>Restes à réaliser</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>au 31 décembre 2019</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	971 218,60	115 305,12	- 855 913,48
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement		<b>4 450 449,50</b>	<b>6 551 493,94</b>	<b>2 101 044,44</b>

<b>COMPTE ANNEXE POUR BUDGET DE L'EAU</b>				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<b>Section</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	110 671,84 €	118 455,50 €	7 783,66 €
<b>exploitation</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2019)	- €	18 189,92 €	18 189,92 €
	Résultat à affecter			<b>25 973,58 €</b>
<b>Section</b>	Résultats propres à l'exercice	- €	13 236,60 €	13 236,60 €
<b>d'Investissement</b>	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2019)		56 764,03 €	56 764,03 €
	Solde global d'exécution			<b>70 000,63 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>au 31 décembre 2019</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	0	0	0
<b>Résultats cumulés 2019 ( y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)</b>		110 671,84 €	206 646,05 €	<b>95 974,21 €</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES</b>				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
<b>Section</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	82 551,25 €	96 558,83 €	14 007,58 €
<b>fonctionnement</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2019)		304,02 €	304,02 €
	Résultat à affecter			<b>14 311,60 €</b>
<b>Section</b>	Résultats propres à l'exercice	1 988 216,51 €	1 020 745,11 €	- 967 471,40 €
<b>d'Investissement</b>	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP 2019)	- €	968 527,98 €	968 527,98 €
	Solde global d'exécution			<b>1 056,58 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>au 31 décembre 2019</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	190 738,25 €	200 030,02 €	9 291,77 €
<b>Résultats cumulés 2019 ( y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)</b>		2 261 506,01 €	2 286 165,96 €	<b>24 659,95 €</b>

## **N°2020-10 : Approbation des comptes de gestion 2019 du budget général et des budgets annexes**

### **Le conseil municipal,**

- après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

déclare, à l'unanimité des membres votants, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **N°2020-11 : Tarifs cantine scolaire**

Où, le rapport de la commission des finances du 26 février 2020 et après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ***Décide d'appliquer***, à compter du **2 mars 2020**, à l'unanimité des membres votants, les tarifs suivants :

### CANTINE :

- **4.84 €** le repas pour les enfants domiciliés à St Martin sur le Pré,
- **6.29 €** le repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur.

## **Informations**

- **Information sur la cellule « ex traiteur »**
- **Information sur les travaux de la salle des fêtes,**
- **Information sur le projet de construction d'un padel au tennis,**
- **Information sur le personnel,**
- **Information sur l'état des voiries (trous en formation),**
- **ERSM basket (rapporteur Monsieur Stéphane MAYET) : Demande de subvention.**

**Séance levée à 21 heures 40.**